Informations de base

1997/2159(COS) COS - Procédure sur un document stratégique (historique)	Procédure terminée
Introduction de l'Euro: impact sur le marché des capitaux **Subject** 5.20.02 Monnaie unique, euro, zone euro	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
ECON Economique, monétaire et politique industrielle	FRIEDRICH Ingo (PPE)	18/06/1997

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
JURI Juridique et droits des citoyens	COT Jean-Pierre (PSE)	23/09/1997

Conseil de l'Union européenne

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
02/07/1997	Publication du document de base non-législatif	COM(1997)0337	Résumé
15/09/1997	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
26/11/1997	Vote en commission		Résumé
26/11/1997	Dépôt du rapport de la commission	A4-0383/1997	
13/01/1998	Débat en plénière		
13/01/1998	Fin de la procédure au Parlement		
02/02/1998	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	1997/2159(COS)
Type de procédure	COS - Procédure sur un document stratégique (historique)
Sous-type de procédure	Document stratégique de la Commission

Base juridique	Règlement du Parlement EP 148
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	ECON/4/09094

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A4-0383/1997 JO C 014 19.01.1998, p. 0004	26/11/1997	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T4-0004/1998 JO C 034 02.02.1998, p. 0015-0030	13/01/1998	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(1997)0337	02/07/1997	Résumé

Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
EESC	Comité économique et social: avis, rapport	CES1408/1997 JO C 073 09.03.1998, p. 0141	11/12/1997	Résumé

Introduction de l'Euro: impact sur le marché des capitaux

1997/2159(COS) - 02/07/1997 - Document de base non législatif

OBJECTIF: analyser l'impact de l'introduction de l'euro sur les marchés des capitaux. CONTENU: le présent rapport est le résultat d'une étroite collaboration entre la Commission européenne, l'Institut monétaire européen (IME) et un groupe d'experts présidé par M. A. Giovannini. Ce document s'intéresse en priorité aux aspects techniques qui auront une incidence directe sur le fonctionnement des marchés des capitaux après l'instauration de l'euro. Il examine les conséquences de l'introduction de l'euro pour le marché obligataire et le marché des actions, et en particulier les préparatifs techniques nécessaires. La Commission estime que le démarrage de la troisième phase de l'Union économique et monétaire offre la possibilité de créer un marché des titres en euros aussi large, liquide, consistant et transparent que possible en définissant un ensemble de règles communes, régissant différents aspects des opérations sur le marché et appliquées par l'ensemble des pays participant à la zone euro. Le document fait la synthèse des opinions actuelles des opérateurs sur le degré d'harmonisation idéal des futurs marchés en euros et formule des recommandations afférentes aux caractéristiques techniques communes de ces marchés. 1) En ce qui concerne le marché obligataire, les principaux thèmes sur lesquels le rapport contient des recommandations sont les suivants: - Relibeller en euros la dette existante: cette opération favoriserait la liquidité et accroîtrait la crédibilité du processus en montrant clairement l'engagement des gouvernements à cet égard; - Règles et conventions du marché: une harmonisation des règles serait souhaitable, car elle renforcerait la transparence, éviterait des litiges et apporterait une clarté plus grande quant au format du futur marché; - Indices de référence: il importe d'assurer la continuité des prix de référence; - Procédures d'émission: une certaine coordination informelle des émissions de titres d'Etat serait utile; - Emissions de référence: en l'absence d'émetteur fédéral, les marchés décideront quelle est l'émission de référence sur la base de la qualité, de la liquidité et de l'éventail des produits dérivés; - Notations: il a été affirmé que la participation à la zone euro pourrait donner lieu à un ajustement de la notation de certains emprunteurs souverains; - Marché des prises de pension: les opérateurs estiment qu'un recours trop agressif à la marge initiale de sécurité sur le marché officiel des prises en pension devrait être évité. 2) En ce qui concerne le marché des actions, les principales conclusions sont les suivantes: - en Bourse, les actions seront négociées et cotées en euros à partir du 01/01/1999. Les intermédiaires devront procéder aux conversions nécessaires pour adresser à leurs clients les relevés dans la monnaie choisie par ces derniers; - la coordination et l'harmonisation des règles et conventions de marché semblent moins importantes que pour d'autres marchés; - il serait judicieux de relibeller les actions au moment du changement d'unité de compte; - les actions sans valeur nominale (SVN): cette solution estrecommandée; elle exigera cependant l'adoption de dispositions législatives nationales dans la plupart des Etats membres.

Introduction de l'Euro: impact sur le marché des capitaux

1997/2159(COS) - 11/12/1997 - Comité économique et social: avis, rapport

En ce qui concerne les questions relatives au marché obligataire, le Comité estime que la dette négociable devrait être convertie selon la méthode de la renominalisation à un euro avec versement d'une soulte afin de pouvoir exprimer le montant de l'encours de la dette par un nombre entier. Le Comité est d'avis qu'une harmonisation des conventions de marché présente un avantage, notamment pour ce qui est du calcul des intérêts, de la périodicité des coupons, des jours ouvrables et des bases de règlement en euros. En ce qui concerne les marchés des actions, le Comité souhaite que la mise en place d'actions sans valeur nominale soit favorisée. Afin de résoudre les problèmes juridiques liés à la question de la continuité des contrats conclus avec les pays tiers, le Comité invite la Commission à mener une politique active de communication vis-à-vis des pays tiers. Le Comité estime que le fonctionnement efficace d'un marché financier unifié implique de renoncer aux réserves obligatoires.

Introduction de l'Euro: impact sur le marché des capitaux

1997/2159(COS) - 13/01/1998 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de M. Ingo FRIEDRICH (PPE, D), le Parlement européen estime que l'introduction de l'euro est l'occasion idéale pour renforcer l'harmonisation des marchés des capitaux et ainsi progresser encore vers l'achèvement du marché intérieur. Si l'harmonisation des marchés doit être laissée aux marchés eux-mêmes, le Parlement estime qu'il incombe à l'Union d'éliminer les obstacles juridiques et fiscaux et de créer les conditions-cadres permettant de réduire les distorsions de concurrence. Ces mesures vont de l'harmonisation du droit des sociétés à celle des règles de présentation des comptes et des réglementations boursières en passant par l'adoption urgente d'un statut de la société anonyme européenne. La Commission est encore invitée à: - présenter rapidement un inventaire des mesures qu'elle juge nécessaire en matière d'harmonisation; - élaborer une étude sur l'expérience acquise par les Etats-Unis en tant que premier marché mondial des capitaux dans ce domaine, afin d'en tirer les conclusions pour l'harmonisation des marchés dans le marché intérieur. Enfin, le Parlement estime qu'il conviendra de revoir les dispositions nationales parfois rigides qui contraignent les fonds de pension à opérer la majeure partie de leurs investissements dans le pays où ils sont établis, et ce afin de faciliter les investissements dans l'ensemble de la zone euro.